



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 9 août 2021, à compter de 9 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire M. Alain Carrier**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers (en visioconférence) :

madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Catherine Lassonde, conseillère
monsieur Alain D'Auteuil, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
monsieur Jean Charest, conseiller (par téléphone)

Absence motivée :

monsieur Dominic Martin, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur John Husk, conseiller
monsieur William Morales, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

Sont également présents :

Me Mélanie Ouellet, greffière
M. Denis Jauron, directeur, Service de l'urbanisme

0861/08/21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,
dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0862/08/21 Demande de dérogation mineure
Immeuble situé au 5195 de la rue Richard
Réduire le total des marges latérales du bâtiment projeté, autoriser une
tour d'eau à l'intérieur d'un bâtiment accessoire et un stationnement situé
sur un terrain sans bâtiment principal - Favorable**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- diminuer de 6 mètres à 5,4 mètres les marges latérales totales minimales applicables à l'agrandissement du bâtiment principal;
- autoriser que le bâtiment accessoire serve à entreposer une tour d'eau;
- autoriser qu'un terrain destiné au stationnement ne soit pas occupé par un bâtiment principal;

et ce, pour le terrain situé au 5195 de la rue Richard et formé des lots 4 432 736, 6 338 937 et 6 436 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**0863/08/21 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration
architecturale - P.I.I.A. (Recommandations positives – C.C.U.
du 21 juillet 2021)**

Attendu que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

CCU Résolution	Adresse	Objet de la demande
21.07.28	5195, rue Richard	Autoriser des travaux d'agrandissement du bâtiment

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 21 juillet 2021.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

0864/08/21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;
sur proposition de monsieur Alain Martel,
dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,
il est résolu que l'assemblée soit levée à 9 h 28.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Alain Carrier, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.